

A PROPOS DES NOCTULES DE FRANCE (SUITE)⁽¹⁾,

PAR M. P. RODE.

Nous avons trouvé, dans la collection Siepi de Chiroptères en alcool, des spécimens de Noctules intéressants qui complètent notre documentation sur cette question.

Ces Chiroptères récoltés entre 1882-1889 à Coudal en Saône-et-Loire sont entrés dans les Collections du laboratoire de Mammalogie en 1921.

Six spécimens de Noctules ont été répartis en deux flacons, l'un étiqueté *Nyctalus noctula* (n° 1921-85) (18), l'autre *Nyctalus noctula* var. *maximus* (n° 1921-68) (18).

Ces Noctules constituent une série fort intéressante, dont les dimensions s'étagent entre 44 millimètres d'avant-bras et 65 millimètres. Voici les mesures que nous avons prises sur les spécimens avant l'extraction des crânes, et sur les crânes préparés pour l'étude.

A. — Mesures générales (La longueur de la queue est très approximative, étant donné l'enroulement dans l'alcool).

Flacon 18.

N° 1. ♂.	Avant-bras	44 millimètres.
	Longueur tête + corps	57 —
	Longueur de la queue.....	36 —
N° 2. ♂.	Avant-bras	53 —
	Longueur tête + corps	63 —
	Longueur de la queue.....	40 —
N° 3. ♂.	Avant-bras	54 —
	Tête + corps.....	66 —
	Queue.....	42 —

Flacon 19.

N° 4. ♂.	Avant-bras	58 —
	Tête + corps.....	69 —
	Queue.....	44 —
N° 5. ♀.	Avant-bras	63 ^{mm} ,5.
	Tête + corps.....	84 millimètres.
	Queue.....	45 —
N° 6. ♂.	Avant-bras	65 —
	Tête + corps.....	87 —
	Queue.....	52 —

⁽¹⁾ Voir : *Bull. Mus.*, 2^e série, tome IV, n° 3, avril 1932, p. 222.

B. — Longueur des crânes. (Le crâne du n° 4 est en mauvais état, la Chauve-souris ayant probablement reçu un coup sur la tête. La longueur totale est cependant mesurable.)

N° 1 : 17 millimètres; n° 2 : 19^{mm},5; n° 3 : 20 mm; n° 4 : 20^{mm},5; n° 5 : 22 mm; n° 6 : 23 mm.

Si nous ajoutons ces résultats à ceux que nous avons donnés précédemment, nous nous trouvons en présence d'une série de 19 spécimens de Noctules de France qui ne montrent pas précisément deux formes distinctes mais des individus dont la taille peut varier dans des proportions peu communes. Si on crée deux espèces, l'une pour les Noctules de petite taille allant de 44 millimètres d'avant-bras à 55 millimètres, l'autre pour les Noctules de grande taille allant de 64 millimètres à 68 millimètres, où placerons-nous les intermédiaires (par exemple n° 9 et n° 10 de ma précédente note avec 56 et 60 millimètres de longueur d'avant-bras et n° 4 de la présente note avec 58 millimètres) ?

Est-il permis de penser, d'ailleurs, que le seul caractère ⁽¹⁾ basé sur des différences de dimensions aussi faibles (intervalle de moins de 9 millimètres entre les longueurs des avant-bras) suffise à justifier le maintien de deux espèces ?

C'est sur des faits et sur l'étude des spécimens de Noctules de France que nous nous basons pour répéter que Fatio avait agi très prudemment en n'accordant que le nom de variété aux Noctules de grande taille. Pour créer une espèce, il faut des arguments indiscutables basés sur des caractères nets, des différences morphologiques ou anatomiques stables, faute de quoi les études de systématique, nécessaires même pour la Biologie, perdront de leur intérêt et de leur rigueur scientifique.

NOTE

Voici quelques précisions qui nous ont paru indispensables à donner, en réponse à la note ⁽²⁾ provoquée par mon précédent article.

1° Le n° 9 de ma série, mis en cause comme non valable, correspond à un squelette de Noctule ayant 56 millimètres de longueur d'avant-bras. Ce spécimen provient des collections du Laboratoire d'Anatomie comparée. Il appartenait à une Noctule de France.

⁽¹⁾ Voici ce que dit Miller au sujet de *Nyctalus maximus* : « Except for the conspicuously greater size and consequent more robust form, there appears to be no tangible character by which the animal can be distinguished from *N. noctula*. (MILLER. *Catalogue of the mammals of Western Europe*, p. 244.)

⁽²⁾ H. HEIM DE BALSAC. Remarques sur la note de M. Rode : « A propos des Noctules de France ». *Bull. Mus.*, 2^e série, tome IV, n° 5, juin 1932, p. 484, 486.

(nous n'en aurions pas tiré argument s'il avait été d'un autre pays puisque nous avons choisi précisément pour cette note tous nos exemples dans les seules Noctules de France). L'animal a été capturé en 1880 à Lamorlaye (Oise) et porte le n° d'inventaire : 1880 (1887).

D'ailleurs, en supposant qu'il s'agisse d'une Noctule dans un autre pays, ceci n'enlève pas l'intérêt du problème, les Noctules ayant une très large répartition géographique. Si la question est valable pour la France, elle peut l'être également pour toutes les contrées habitées par les Noctules. Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur cette question plus tard.

L'origine géographique, dans la détermination d'un spécimen zoologique, ne doit entrer en ligne de compte que secondairement, car c'est avant tout par ses caractères propres qu'un tel spécimen doit être déterminable.

2° Les chiffres de nos mensurations prises sur les Chauves-Souris des bocalaux n°s 1896 (1430) et 1896 (2431, 2432) sont contestés de façon arbitraire.

Nous avons repris les mensurations de ces Noctules :

1° 1896 (2430). — Nous maintenons notre chiffre de 44 millimètres d'avant-bras.

2° 1896 (2431-2432). — Nous avons attribué le n° 2431 à la Noctule dont les avant-bras sont brisés et le n° 2432 à l'autre. Ce numérotage nous était plus pratique pour établir notre tableau de dimensions croissantes. Nous étions en droit d'opérer ainsi, car les numéros portés sur l'étiquette qui est à l'extérieur du bocal n'ont pas été répétés sur les animaux eux-mêmes.

♀ n° 2431. — Les avant-bras sont brisés, mais la longueur est parfaitement mesurable grâce à la membrane alaire durcie par l'alcool qui maintient les deux parties du membre en place.

Nous maintenons le chiffre de 60 millimètres de longueur d'avant-bras. Si les tissus sont rétractés par l'alcool, nous ne pouvons que bénéficier de ce défaut pour notre point de vue.

♀ n° 2432. — Nous maintenons le chiffre de 66 millimètres de longueur d'avant-bras.

3° Le fait qu'un Mammalogiste éminent tel que Miller, dont la compétence est indiscutable, ait indiqué, dans sa faune des Mammifères d'Europe, deux espèces de Noctules, ne nous interdit nullement de chercher s'il existe des formes intermédiaires entre les deux espèces. — Il y a donné les dimensions de 40 *Nyctalus noctula*. Par contre sa documentation en ce qui concerne *Nyctalus maximus* est beaucoup plus faible, puisqu'elle comprend 6 spécimens.

4° Le nombre de Chiroptères, ou d'espèces de Chiroptères authentiquement capturées en France, est d'un intérêt tout à fait relatif. Pour ceux qui admettent que *Nyctalus maximus* soit une

espèce, ce nombre est peut-être de 25. Pour ceux qui ne l'admettent pas, il est peut-être de 24.

Quand il s'agit d'animaux à vie aérienne, ayant pour la plupart une large répartition géographique, de telles considérations perdent de leur importance. Nous sommes persuadé que même les spécialistes de la faune française ont sur ces questions des idées assez larges et plus conformes à l'esprit scientifique.

Laboratoire de Mammalogie du Muséum.